

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires étrangères

11.5.2007

PE 388.550v01-00

AMENDEMENTS 1-156

Projet de rapport

Erik Meijer

sur le rapport de suivi 2006 concernant l'ARYM
(2006/2289(INI))

(PE 388.439v01-00)

Proposition de résolution

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 1

Général

Ne concerne pas la version française.

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 2

Visa –1 bis (nouveau)

– *vu les résolutions 817 et 845 de 1993 du Conseil de sécurité des Nations unies,*

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 3

Visa –1 ter (nouveau)

- ***vu l'accord intérimaire entre la République hellénique et l'ARYM du 13 septembre 1995,***

Or. en

Amendement déposé par Alojz Peterle

Amendement 4

Visa 1

- ***vu les conclusions de la présidence du Conseil européen réuni à Thessalonique les 19 et 20 juin 2003, à l'occasion duquel la promesse d'une adhésion, à long terme, à l'Union européenne fut faite à tous les pays des Balkans occidentaux et vu également les conclusions du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2006,***

Or. sl

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 5

Visa 1 bis (nouveau)

- ***vu les conclusions de la deuxième réunion du conseil de stabilisation et d'association UE-ARYM du 18 juillet 2005 et les conclusions de la troisième réunion du conseil de stabilisation et d'association UE-ARYM du 11 décembre 2006,***

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 6

Visa 1 bis (nouveau)

- ***vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à la République de Macédoine le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne,***

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 7
Visa 1 bis (nouveau)

- ***vu la décision du Conseil européen du 16 décembre 2005 d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne,***

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 8
Visa 1 ter (nouveau)

- ***vu la décision 2006/57/CE du Conseil du 30 janvier 2006 relative aux principes, aux priorités et aux conditions figurant dans le partenariat européen avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine¹,***

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 9
Visa 1 ter (nouveau)

- ***vu les conclusions des Conseils européens des 15 et 16 décembre 2005 et des 15 et 16 juin 2006, ainsi que les conclusions du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" des 11 et 12 décembre 2006,***

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 10
Visa 1 ter (nouveau)

- ***vu les recommandations de la commission parlementaire mixte UE-Macédoine des 29 et 30 janvier 2007,***

¹ JO L 35, du 7.2.2006, p. 57.

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 11

Visa 2 bis (nouveau)

- ***vu sa résolution du 13 décembre 2006 sur la communication de la Commission sur la stratégie d'élargissement et les principaux défis 2006-2007¹,***

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 12

Visa 2 ter (nouveau)

- ***vu le Conseil européen de Bruxelles des 14 et 15 décembre 2006,***

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 13

Visa 2 quater (nouveau)

- ***vu la déclaration finale de la commission parlementaire mixte UE-Macédoine des 29 et 30 janvier 2007,***

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 14

Considérant A

Ne concerne pas la version française.

Or. en

¹ *Textes adoptés, P6_TA(2006)0568.*

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 15

Considérant A bis (nouveau)

A bis. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine a été associée avec succès à des accords qui concernent notamment la relation avec l'Union européenne, tels que l'Accord de stabilisation et d'association (ASA), l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, les efforts de l'Union européenne en vue du règlement pacifique des conflits internes en 2001 et la préparation de la reprise de l'acquis communautaire comme prévu d'ici 2011,

Or. nl

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 16

Considérant B

B. considérant que depuis qu'a été reconnu, le 16 décembre 2005, à l'ancienne République yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat à l'Union européenne, *les négociations* d'adhésion *n'ont toujours pas été ouvertes,*

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 17

Considérant B

Ne concerne pas la version française.

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 18

Considérant B

Ne concerne pas la version française.

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 19

Considérant B bis (nouveau)

B bis. considérant qu'en 2004, tant l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, qui faisaient partie jusqu'en 1991 d'un même État, que la République tchèque et la République slovaque, qui ne formaient qu'un seul État jusqu'en 1992, ont adhéré simultanément à l'Union européenne, mais que, parmi les États qui ont succédé à l'ancienne fédération yougoslave, seule la Slovénie a pu adhérer jusqu'à présent, tandis que la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine se trouvent chacune à un stade différent de la candidature à l'adhésion,

Or. nl

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 20

Considérant C

C. considérant que, bien que les principes sur lesquels repose l'accord-cadre d'Ohrid soient dorénavant intégrés dans les cadres constitutionnel et juridique nationaux, il est nécessaire de fournir un effort soutenu en vue de la mise en œuvre pleine et entière de ses dispositions, en particulier en ce qui concerne la poursuite du processus de décentralisation et la représentation équitable des communautés ethniques et minoritaires aux niveaux national et local,

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 21

Considérant C

C. considérant qu'en 2006, la République de Macédoine a continué à réaliser des progrès dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, bien qu'à un rythme inférieur en raison des élections législatives qui se sont tenues en juillet 2006 et de la formation du nouveau gouvernement,

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 22

Considérant C

- C. considérant que *(suppression)* l'ancienne République yougoslave de Macédoine *a entrepris d'assurer la mise en œuvre effective de l'accord-cadre d'Ohrid, y compris la représentation équitable des communautés minoritaires dans les organes publics et la décentralisation du pouvoir du niveau central au niveau local, ainsi que d'autres mesures visant à poursuivre le développement et la promotion des relations interethniques au sein de la société pluriethnique de la Macédoine,*

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 23

Considérant C

- C. considérant que l'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'Union européenne doit être subordonnée à la conclusion préalable d'un accord *global entre tous les groupes ethniques* portant sur *toutes les questions encore en suspens, dans le respect total de l'accord d'Ohrid en vue de renforcer la coexistence, consolider la paix et la démocratie, et ouvrir la voie à une réelle réconciliation entre les parties,*

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 24

Considérant C

- C. considérant que *(suppression)* la conclusion *(suppression)* d'un accord intérieur portant sur toutes les questions encore en suspens ayant trait à la situation des différents groupes de la population appelés à vivre ensemble dans la paix, la démocratie et l'égalité *revêt une grande importance sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et renforcera la stabilité de la région,*

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 25

Considérant C

- C. considérant que l'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'Union européenne doit être subordonnée ***au respect des critères politiques de Copenhague,***

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 26

Considérant C

- C. considérant que l'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'Union européenne doit être subordonnée à la conclusion préalable d'un accord intérieur portant sur toutes les questions encore en suspens ayant trait à la situation des différents groupes ***ethniques*** appelés à vivre ensemble dans la paix, la démocratie et l'égalité,

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 27

Considérant C bis (nouveau)

- C bis. considérant qu'en 2006, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a continué à réaliser des progrès, bien qu'à un rythme inférieur en raison des élections législatives qui se sont tenues en juillet 2006 et de la formation du nouveau gouvernement, et qu'elle a avancé dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du partenariat européen 2005, des dispositions de l'accord de stabilisation et d'association et des exigences découlant du processus de stabilisation et d'association,***

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 28

Considérant C bis (nouveau)

C bis. considérant que le Conseil européen de Thessalonique des 19 et 20 juin 2003 a réaffirmé sa détermination à apporter un soutien entier et effectif à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, qui deviendront partie intégrante de l'Union européenne lorsqu'ils répondront aux critères établis,

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 29

Considérant C bis (nouveau)

C bis. considérant que seuls un consensus politique et un climat de confiance interethnique pourront garantir le succès définitif des efforts déployés pour encourager les réformes économiques,

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 30

Considérant C ter (nouveau)

C ter. considérant que le Conseil européen de Bruxelles des 14 et 15 décembre 2006 a déclaré que l'Union européenne respecterait ses engagements à l'égard des pays qui sont engagés dans le processus d'élargissement et qu'il a réaffirmé que les progrès de chaque pays sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne dépendent de ses efforts individuels en vue de répondre aux critères de Copenhague,

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 31

Considérant C ter (nouveau)

C ter. considérant que l'ancienne République yougoslave de Macédoine devrait faire tout son possible pour mener les réformes nécessaires et permettre ainsi l'ouverture, en 2008, des négociations d'adhésion,

Or. en

Amendement déposé par Antonios Trakatellis et Giorgos Dimitrakopoulos

Amendement 32

Considérant C quater (nouveau)

C quater. considérant que la déclaration de Salzbourg UE/Balkans occidentaux du 11 mars 2006, qui a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et des pays des Balkans occidentaux, réaffirme l'importance d'entretenir de bonnes relations de voisinage et la nécessité de trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes majeurs avec les pays voisins,

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 33

Paragraphe –1 bis (nouveau)

–1 bis. salue les progrès réalisés par la Macédoine dans la mise en œuvre des réformes depuis le dépôt de sa candidature d'adhésion à l'Union européenne, en particulier via les modifications apportées à la Constitution en décembre 2005; constate toutefois avec inquiétude que le rythme des réformes a ralenti au cours de l'année précédente; souligne, dès lors, que la cadence des réformes doit être augmentée et que les modifications législatives adoptées doivent dorénavant être mises en œuvre rapidement et de manière adéquate, en particulier dans les domaines de la police, de la justice et de l'administration publique; souligne que l'ouverture des négociations d'adhésion dépendra des progrès réalisés en la matière;

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 34

Paragraphe –1 bis (nouveau)

–1 bis. félicite l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour les progrès réalisés en vue du respect des critères politiques de Copenhague ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations du partenariat européen 2005, des dispositions prévues par l'accord de stabilisation et d'association, et des exigences découlant du processus de stabilisation et d'association;

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 35

Paragraphe –1 ter (nouveau)

–1 ter. salue le rythme accéléré de l'alignement sur la législation communautaire et invite le gouvernement macédonien à intensifier ses efforts et à renforcer sa capacité à appliquer les lois transposées de l'acquis communautaire vers la législation nationale; encourage toutes les parties prenantes à maintenir la cadence et souligne qu'il importe qu'à la fois le gouvernement et les forces politiques de l'opposition poursuivent la mise en œuvre des réformes nécessaires en vue de l'adhésion du pays à l'Union européenne;

Amendement déposé par Alojz Peterle

Amendement 36

Paragraphe 1

- 1. se félicite de la mise en œuvre de la plupart des priorités à court terme établies dans le cadre du partenariat européen 2005 ainsi que de la volonté affirmée par le nouveau gouvernement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine d'intensifier la mise en œuvre des réformes dans le domaine de la coopération policière, de la justice et de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, et de stimuler la croissance économique tout en améliorant le climat d'investissement, et salue l'adoption du programme national pour l'adoption de l'acquis communautaire et l'ambition affichée par l'ancienne République yougoslave de Macédoine d'entamer, une fois les critères d'adhésion remplis, les négociations d'adhésion en 2008, et félicite celle-ci pour sa coopération avec l'Union européenne dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), et en particulier sa coopération dans le cadre des missions en Bosnie-Herzégovine;***
constate avec satisfaction qu'après le conflit intérieur de 2001, il a été possible de trouver, en étroite collaboration avec l'Union européenne dans le contexte de l'accord-cadre d'Ohrid, des solutions permettant aux habitants appartenant aux deux grands groupes linguistiques de vivre ensemble, dans la paix et dans l'égalité – et ce par le renforcement de la position de la langue albanaise dans l'administration et l'enseignement, la reconfiguration communale, et la règle de la majorité qualifiée (modèle Badinter), qui protège la position des minorités ethniques dans le processus de décision parlementaire - et qu'en 2007, un accord a été obtenu sur les fêtes nationales des différents groupes ethniques;

Amendement déposé par Jelko Kacin et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 37

Paragraphe 1

1. ***souligne que*** l'accord-cadre d'Ohrid ***permet à tous les citoyens, sans distinction d'origine ethnique***, de vivre ensemble, dans la paix et dans l'égalité; ***salue le fait que cet accord contribue à instaurer un climat de confiance interethnique en renforçant l'utilisation des langues minoritaires*** dans l'administration et l'enseignement; ***met l'accent sur le respect de la double majorité (appelée principe Badinter)***, qui protège la position des minorités ethniques dans le processus de décision parlementaire ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 38

Paragraphe 1

1. constate avec satisfaction qu'après le conflit intérieur de 2001, il a été possible de trouver, en étroite collaboration avec l'Union européenne dans le contexte de l'accord-cadre d'Ohrid, des solutions permettant ***à l'ensemble des citoyens, sans distinction d'origine ethnique***, de vivre ensemble, dans la paix et dans l'égalité – et ce par le renforcement de la position de la langue albanaise dans l'administration et l'enseignement, la reconfiguration communale, et ***l'application du principe de double majorité lors des votes sur les lois (principe Badinter)***, qui protège la position des minorités ethniques dans le processus de décision parlementaire - et qu'en 2007, un accord a été obtenu sur les fêtes nationales des différents groupes ethniques ***et religieux***;

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 39

Paragraphe 1

1. constate avec satisfaction qu'après le conflit intérieur de 2001, il a été possible de trouver, en étroite collaboration avec l'Union européenne dans le contexte de l'accord-cadre d'Ohrid, des solutions permettant aux habitants appartenant aux deux grands groupes linguistiques de vivre ensemble, dans la paix et dans l'égalité – et ce par le

renforcement de la position de la langue albanaise dans l'administration et l'enseignement, la reconfiguration communale, et **le principe de double majorité** (modèle Badinter), qui protège la position des minorités ethniques dans le processus de décision parlementaire - et qu'en 2007, un accord a été obtenu sur les fêtes nationales des différents groupes ethniques;

Or. en

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 40

Paragraphe 1

1. constate avec satisfaction qu'après le conflit intérieur de 2001, il a été possible de trouver, en étroite collaboration avec l'Union européenne dans le contexte de l'accord-cadre d'Ohrid, des solutions permettant aux habitants appartenant aux deux grands groupes **ethniques** de vivre ensemble, dans la paix et dans l'égalité – et ce par le renforcement de la position de la langue albanaise dans l'administration et l'enseignement, la reconfiguration communale, et la règle de la majorité qualifiée (modèle Badinter), qui protège la position des minorités ethniques dans le processus de décision parlementaire - et qu'en 2007, un accord a été obtenu sur les fêtes nationales des différents groupes ethniques;

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 41

Paragraphe 1 bis (nouveau)

- 1 bis. salue le rythme accéléré de l'alignement sur la législation communautaire et invite le gouvernement à intensifier ses efforts et à renforcer sa capacité à appliquer les lois transposées de l'acquis communautaire vers la législation nationale; encourage toutes les parties prenantes à maintenir la cadence et souligne qu'il importe qu'à la fois le gouvernement et les forces politiques de l'opposition poursuivent la mise en œuvre des réformes nécessaires en vue de l'adhésion du pays à l'Union européenne;***

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 42

Paragraphe 1 bis (nouveau)

1 bis. constate que le pays, ses dirigeants politiques et sa population ont démontré leur engagement et leur capacité à passer d'une situation post-confliktuelle à un environnement d'adhésion à l'Union européenne, ainsi qu'à œuvrer avec force pour réaliser leur ambition de devenir un membre à part entière de l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 43

Paragraphe 2

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 44

Paragraphe 2

2. constate qu'au début de 2007, l'Union démocratique pour l'intégration (DUI), le plus grand parti albanais, mécontent des conditions d'application du principe Badinter, a cessé ses activités parlementaires; (suppression) espère que les actuelles consultations conduiront à un accord, sur la base d'un consensus, concernant la liste des lois auxquelles doit s'appliquer le principe Badinter, permettant ainsi à tous les partis représentés au parlement de reprendre leurs activités parlementaires;

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 45

Paragraphe 2

2. déplore qu'au début de 2007, le plus grand parti politique ethnique albanais, mécontent des conditions d'application du principe Badinter, ait cessé ses activités parlementaires, mais ose espérer que le dialogue politique actuel aboutira rapidement à son retour au parlement et qu'il permettra à ses membres élus de reprendre leurs

activités parlementaires;

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 46

Paragraphe 2

2. souligne que les accords Badinter sont conçus comme un instrument de dialogue et de consensus dans un État pluriethnique, ***et non comme un modèle mathématique visant à permettre d'imposer les souhaits d'une majorité linguistique***; constate qu'au début de 2007, une majorité de députés albanophones, mécontents des conditions d'application de ces accords, ont cessé leurs activités parlementaires, mais ose espérer que les actuelles consultations conduiront ***à une solution amenant*** tous les partis représentés au parlement à reprendre leurs activités parlementaires;

Or. nl

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 47

Paragraphe 2

2. souligne que ***le mécanisme*** Badinter, ***tel que prévu par la Constitution, est conçu*** comme un instrument de dialogue et de consensus dans un État *pluriethnique*; constate qu'au début de 2007, une majorité de députés albanophones, mécontents ***de la mise en œuvre de ce mécanisme***, ont cessé leurs activités parlementaires, mais ose espérer que les actuelles consultations conduiront tous les partis représentés au parlement à reprendre leurs activités parlementaires;

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 48

Paragraphe 2

2. souligne que ***le principe*** Badinter ***est conçu*** comme un instrument de dialogue et de consensus dans un État *pluriethnique*; constate qu'au début de 2007, ***le plus grand parti politique ethnique albanais, mécontent*** des conditions d'application de ces accords, ***a cessé ses*** activités parlementaires (***suppression***);

Or. en

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 49
Paragraphe 2

2. souligne que les accords Badinter sont conçus comme un instrument de dialogue et de consensus dans un État *pluriethnique*; constate qu'au début de 2007, une majorité de députés albanophones, mécontents des conditions d'application de ces accords, ont cessé leurs activités parlementaires; ***appelle à une plus grande responsabilité politique et*** ose espérer que les actuelles consultations conduiront tous les partis représentés au parlement à reprendre leurs activités parlementaires;

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 50
Paragraphe 2 bis (nouveau)

- 2 bis. rappelle qu'une application adéquate du principe Badinter permet d'assurer une coopération interethnique constante et d'instaurer une relation de confiance entre toutes les parties; déplore à cet égard l'exemple récent du vote sur les amendements à la loi sur la radiodiffusion étant donné que, bien que la loi elle-même ait été adoptée conformément au principe Badinter, les amendements ont été adoptés uniquement à la majorité simple;***

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 51
Paragraphe 2 bis (nouveau)

- 2 bis. déplore qu'au début de cette année, le plus grand parti politique ethnique albanais ait cessé ses activités parlementaires et espère qu'au moins le dialogue politique actuel aboutira à son retour au parlement et que les membres élus reprendront leurs activités parlementaires;***

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 52

Paragraphe 2 bis (nouveau)

2 bis. salue, à cet égard, l'accord initial auquel a abouti le dialogue entre le VMRO-DPMNE et le DUI concernant les 46 lois qui devraient être adoptées à la majorité Badinter, et demande aux deux parties de fournir tous les efforts nécessaires pour résoudre les problèmes en instance;

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 53

Paragraphe 2 ter (nouveau)

2 ter. déplore la pratique qui consiste à boycotter le parlement et souligne que de tels procédés sont incompatibles avec des institutions parlementaires opérationnelles que tous les pays candidats ou aspirant à rejoindre l'Union européenne sont supposés posséder;

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 54

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des exemples de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse, qui ont réussi à mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte d'importantes différences linguistiques régionales; **souligne qu'il est nécessaire d'assurer la mise en œuvre effective des modifications constitutionnelles et du cadre législatif de l'accord d'Ohrid**, et espère que les **dispositions constitutionnelles prévues pour garantir une représentation équitable des communautés minoritaires dans l'administration publique seront effectivement mises en œuvre;**

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 55

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des *meilleures pratiques européennes pour* mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte *des* différences *ethniques et* linguistiques, *et* appelle (*suppression*) à la *mise en œuvre pleine et entière des dispositions constitutionnelles prévues pour garantir une représentation équitable des communautés minoritaires dans l'administration publique;*

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 56

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des *meilleures pratiques européennes pour* mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte *des* différences *ethniques et* linguistiques, *et demande que soient prises des mesures propres à assurer la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles prévues pour garantir une représentation équitable des communautés minoritaires dans l'administration publique;*

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 57

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des *meilleures pratiques européennes pour* mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte *des* différences *ethniques et* linguistiques, *et demande que soient prises des mesures propres à assurer la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles prévues pour garantir une représentation équitable des communautés minoritaires dans l'administration publique;*

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 58

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des *meilleures pratiques européennes pour* mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte *des* différences *ethniques et* linguistiques, *et demande que soient prises des mesures propres à assurer la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles prévues pour garantir une représentation équitable des communautés minoritaires dans l'administration publique;*

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 59

Paragraphe 3

3. recommande *au pays* de s'inspirer des exemples de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse, qui ont réussi à mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte d'importantes différences *ethniques et* linguistiques (*suppression*); appelle également à la conclusion d'un accord permettant aux deux *principales communautés ethniques* et aux différentes minorités (notamment les Roms, les Turcs, les Valaques, les Serbes et les Bosniaques) de vivre ensemble dans l'égalité et l'harmonie, et espère que les fonctions publiques seront de plus en plus exercées par *des représentants de toutes les communautés ethniques;*

Or. en

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 60

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des exemples de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse, qui ont réussi à mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte d'importantes différences linguistiques régionales; appelle également à la conclusion d'un accord permettant aux deux principaux groupes de la population et aux différentes minorités (notamment les Roms, les Turcs, les Valaques, les Serbes et les Bosniaques) de vivre ensemble dans l'égalité et l'harmonie, et espère que les fonctions publiques seront de plus en plus exercées par des membres de tous les groupes *ethniques, sans préjudice du caractère unitaire de l'État;*

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 61

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des exemples de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse, qui ont réussi à mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte d'importantes différences linguistiques régionales; appelle également à la conclusion d'un accord permettant aux deux principaux groupes de la population et aux différentes minorités (notamment les Roms, les Turcs, les Valaques, les Serbes et les Bosniaques) de vivre ensemble dans l'égalité et l'harmonie, et espère que les fonctions *de l'administration et des organes publics* seront de plus en plus exercées par des membres de tous les groupes de la population, *de sorte à atteindre les objectifs fixés par l'accord-cadre d'Ohrid*;

Or. en

Amendement déposé par Georgios Karatzaferis

Amendement 62

Paragraphe 3

3. recommande à toutes les parties concernées de s'inspirer des exemples de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse, qui ont réussi à mettre en place un système d'administration et d'enseignement tenant compte d'importantes différences linguistiques régionales; appelle également à la conclusion d'un accord permettant aux deux principaux groupes de la population et aux différentes minorités (notamment les Roms, *les Grecs, les Juifs*, les Turcs, les Valaques, les Serbes et les Bosniaques) de vivre ensemble dans l'égalité et l'harmonie, et espère que les fonctions publiques seront de plus en plus exercées par des membres de tous les groupes de la population, et ce sur une base proportionnelle;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 63

Paragraphe 3 bis (nouveau)

- 3 bis. attire l'attention sur le projet du gouvernement de rendre l'éducation religieuse obligatoire dans les écoles, une initiative qui, si elle n'est pas maniée avec précaution, risque de créer de nouvelles divisions dans une société où coexistent différentes ethnies et religions;*

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 64

Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. déplore que la Bulgarie et la Grèce ne respectent toujours pas pleinement les droits de leurs minorités macédoniennes et demande aux gouvernements concernés de trouver des moyens de garantir leurs droits légitimes conformément aux valeurs communautaires et aux conventions européennes;

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 65

Paragraphe 3 ter (nouveau)

3 ter. souligne qu'il est nécessaire de prendre des mesures spécifiques et urgentes en vue d'améliorer la situation des Roms en employant la stratégie nationale pour les Roms, où la société civile rom développée jouit du statut de partenaire principal; estime que la combinaison des fonds du gouvernement et des fonds de l'IAP devrait constituer un moyen d'améliorer l'inclusion sociale des Roms en Macédoine;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 66

Paragraphe 4

4. appelle l'ancienne République yougoslave de Macédoine à prendre des mesures visant à endiguer la prolifération des propagandes négatives et nationalistes contre la Grèce et à revoir le contenu des livres et des cartes scolaires en vue de s'assurer que les informations contenues dans ce type d'outils d'apprentissage sont exactes; déplore la modification récente du nom de l'aéroport *international*, devenu "Alexandre le Grand"; estime que cette initiative est incompatible avec l'obligation pour l'ARYM d'entretenir de bonnes relations de voisinage avec la Grèce conformément au partenariat européen de 2006; invite le gouvernement de l'ARYM à éviter, à l'avenir, de tels comportements qui entravent les efforts fournis en vue de trouver une solution mutuellement acceptable au problème du nom;

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 67

Paragraphe 4

4. rappelle qu'il existe en Europe différents pays dont le nom coïncide avec celui d'une partie du territoire d'un pays voisin, et que chaque pays est libre de choisir son nom; se félicite de ce que *l'ancienne République yougoslave de Macédoine ait changé de drapeau national et ait adopté des modifications constitutionnelles confirmant l'absence de revendications territoriales à l'égard de pays voisins*; déplore la modification récente du nom de l'aéroport national, devenu "Alexandre le Grand";

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 68

Paragraphe 4

4. rappelle qu'il existe en Europe différents pays dont le nom coïncide avec celui d'une partie du territoire d'un pays voisin, et que chaque pays est libre de choisir son nom; se félicite de ce que *la République de Macédoine ait changé de drapeau national et ait adopté des modifications constitutionnelles confirmant l'absence de revendications territoriales à l'égard de pays voisins*; déplore la modification récente du nom de l'aéroport national, devenu "Alexandre le Grand";

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 69

Paragraphe 4

4. rappelle qu'il existe en Europe différents pays dont le nom coïncide avec celui d'une partie du territoire d'un pays voisin, et que chaque pays est libre de choisir son nom; se félicite de ce que *la République de Macédoine ait changé de drapeau national et ait adopté des modifications constitutionnelles confirmant l'absence de revendications territoriales à l'égard de pays voisins*; déplore la modification récente du nom de l'aéroport national, devenu "Alexandre le Grand";

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 70

Paragraphe 4

4. rappelle qu'il existe en Europe différents pays dont le nom coïncide avec celui d'une partie du territoire d'un pays voisin, et que chaque pays est libre de choisir son nom; se félicite de ce que *la République de Macédoine ait changé de drapeau national et ait adopté des modifications constitutionnelles confirmant l'absence de revendications territoriales à l'égard de pays voisins*; déplore la modification récente du nom de l'aéroport national, devenu "Alexandre le Grand";

Or. en

Amendement déposé par Giorgos Dimitrakopoulos et Antonios Trakatellis

Amendement 71

Paragraphe 4

4. *(suppression)* se félicite de ce que les symboles nationaux soient conçus de façon à ne pas faire référence aux trois provinces du nord de la Grèce, qui portent également le nom de Macédoine, mais déplore la modification récente du nom de l'aéroport national, devenu "Alexandre le Grand";

Or. en

Amendement déposé par Georgios Karatzaferis

Amendement 72

Paragraphe 4

4. rappelle qu'il existe en Europe différents pays dont le nom coïncide avec celui d'une partie du territoire d'un pays voisin, et que chaque pays est libre de choisir son nom *à condition qu'il ne provoque pas ses voisins en utilisant des termes ambigus*; se félicite de ce que les symboles nationaux soient conçus de façon à ne pas faire référence aux trois provinces du nord de la Grèce, qui portent *(suppression)* le nom de Macédoine, mais déplore la modification récente du nom de l'aéroport national, devenu "Alexandre le Grand";

Or. en

Amendement déposé par Giorgos Dimitrakopoulos et Antonios Trakatellis

Amendement 73

Paragraphe 5

5. déplore *qu'aucun progrès n'ait été réalisé quant à la question du nom et demande au gouvernement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine de renouveler ses efforts, en adoptant une démarche constructive, en vue de trouver une solution négociée et mutuellement acceptable au problème du nom qui l'oppose à la Grèce, sous les auspices des Nations unies, contribuant ainsi à la coopération régionale et aux bonnes relations de voisinage qui sont des préalables essentiels à toute perspective d'adhésion à l'UE;*

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 74

Paragraphe 5

5. déplore que depuis *l'adhésion aux Nations unies en 1993*, sur la base *de laquelle*, aux fins de la reconnaissance internationale, *la dénomination de référence provisoire "ancienne République yougoslave de Macédoine" a été imposée*, aucun accord n'ait encore été conclu avec le voisin grec sur *la différence du nom "Macédoine" dans la tradition macédonienne et dans la tradition grecque; constate que l'accord intérimaire du 13 septembre 1995 a conduit à une amélioration significative des relations bilatérales et qu'il prévoit des dispositions relatives à l'adhésion de la République de Macédoine à des organisations et des institutions internationales, multilatérales et régionales;*

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 75

Paragraphe 5

5. *prend note des résolutions 817 et 845 de 1993 du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'accord intérimaire conclu entre la République hellénique et l'ARYM en 1995, et invite les deux parties à mener à bien des négociations en la matière, dans le cadre du processus des Nations unies, de sorte à aboutir à une solution mutuellement acceptable avant la fin de 2007;*

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 76

Paragraphe 5

5. déplore que depuis *les accords intérimaires* de 1993 *et 1995*, sur la base *desquels*, aux fins de la reconnaissance internationale, l'appellation "ancienne République yougoslave de Macédoine" est provisoirement utilisée, aucun accord n'ait encore été conclu avec le voisin grec sur le sens différent attaché au nom "Macédoine" dans la tradition slave et dans la tradition grecque, ni sur les conséquences en résultant pour l'utilisation de ce nom dans les relations bilatérales et internationales, et appelle les deux pays à mener à bien des négociations en la matière avant la fin de 2007, *en vue d'éviter toute entrave inutile au déroulement du processus d'adhésion souhaité par les deux pays concernés*;

Or. nl

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 77

Paragraphe 5

5. déplore que depuis le règlement intérimaire de 1993, sur la base duquel, aux fins de la reconnaissance internationale, l'appellation "ancienne République yougoslave de Macédoine" est provisoirement utilisée, aucun accord n'ait encore été conclu avec le voisin grec sur le sens différent attaché au nom "Macédoine" dans la tradition slave et dans la tradition grecque, ni sur les conséquences en résultant pour l'utilisation de ce nom dans les relations bilatérales et internationales; *(suppression)* appelle *l'ARYM et la Grèce* à mener à bien des négociations en la matière avant la fin de 2007;

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 78

Paragraphe 5

5. déplore que depuis le règlement intérimaire de 1993, sur la base duquel, aux fins de la reconnaissance internationale, l'appellation "ancienne République yougoslave de Macédoine" est provisoirement utilisée, aucun accord n'ait encore été conclu *(suppression)*; appelle *la République de Macédoine et la Grèce* à mener à bien des négociations en la matière *le plus rapidement possible*;

Or. en

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 79

Paragraphe 5

5. déplore que depuis le règlement intérimaire de 1993, sur la base duquel, aux fins de la reconnaissance internationale, l'appellation "ancienne République yougoslave de Macédoine" est provisoirement utilisée, aucun accord n'ait encore été conclu avec le voisin grec sur le sens différent attaché au nom "Macédoine" dans la tradition slave **du Sud-Est** et dans la tradition grecque, ni sur les conséquences en résultant pour l'utilisation de ce nom dans les relations bilatérales et internationales, et appelle les deux pays à mener à bien des négociations en la matière avant la fin de 2007;

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 80

Paragraphe 5 bis (nouveau)

- 5 bis. souligne, à cet égard, que des pays importants tels que les États-Unis, la Fédération de Russie et la Chine, ainsi que certains États membres de l'UE, ont déjà reconnu la Macédoine sous son nom constitutionnel et estime que la question du nom ne peut en aucun cas être utilisée comme un obstacle à l'ouverture des négociations et à l'adhésion à l'UE;**

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 81

Paragraphe 5 bis (nouveau)

- 5 bis. prend acte de l'article 11 de l'accord intérimaire de 1995, aux termes duquel l'ancienne République yougoslave de Macédoine ne peut être membre d'organisations et institutions internationales, multilatérales et régionales que sous le nom international reconnu par la résolution 817 du Conseil de sécurité des Nations unies de 1993, dans l'attente du règlement du différend portant sur le nom de l'ancienne République yougoslave de Macédoine;**

Or. en

Amendement déposé par Georgios Karatzaferis

Amendement 82

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. invite l'ARYM à utiliser la dénomination officielle (depuis très longtemps et jusqu'en 1945) de "Vardarska" et à ne pas contribuer à la déstabilisation de la région en usant du nom grec de "Macédoine";

Or. el

Amendement déposé par Justas Vincas Paleckis

Amendement 83

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. engage instamment les autorités de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à promouvoir la coopération régionale et le développement de bonnes relations de voisinage;

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 84

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. prend acte que l'ancienne République yougoslave de Macédoine a accepté la dernière proposition du représentant spécial des Nations unies, Matthew Nimitz, du 7 octobre 2005, comme base de résolution de la question;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 85

Paragraphe 5 ter (nouveau)

5 ter. constate que, depuis la conclusion de l'accord intérimaire de 1995, le champ des relations économiques entre les deux pays s'est considérablement étendu, dans la mesure où la Grèce constitue le premier investisseur étranger dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et que leurs relations commerciales ont également connu un essor marqué;

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 86

Paragraphe 5 ter (nouveau)

5 ter. estime que la question du nom n'entre pas et ne peut entrer dans les conditions liées au calendrier d'adhésion du pays à l'UE et que, comme pour tous les autres pays candidats, son intégration dans l'UE dépendra exclusivement de la réalisation des critères de Copenhague;

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 87

Paragraphe 6

6. se félicite de la position constructive adoptée par le pays sur le statut futur du Kosovo; déplore qu'il n'ait pas été possible, dans l'attente de la fixation du statut futur du Kosovo, de redélimiter les frontières; ose espérer qu'un accord **sur ce problème technique** pourra être atteint rapidement, et se félicite de ce que les agriculteurs concernés pourront conserver les parties de leurs terres situées par delà la frontière;

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 88

Paragraphe 6

6. déplore qu'il n'ait pas été possible, dans l'attente de la fixation du statut futur du Kosovo, de redélimiter les frontières; ose espérer **qu'une solution technique** en la matière pourra être **obtenue** rapidement, et se félicite de ce que les agriculteurs concernés pourront conserver les parties de leurs terres situées par delà la frontière;

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 89

Paragraphe 7

7. attire l'attention sur l'opportunité *d'adopter des mesures* facilitant le trafic frontalier avec le Kosovo, *permettant ainsi de renforcer la coopération* dans le domaine de l'enseignement, de la culture *et* du travail, *et de maintenir les* relations familiales;

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 90

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. souligne que tout retard dans la prise d'une décision finale sur le statut du Kosovo pourrait avoir un impact négatif sur la Macédoine et, de façon générale, sur toute la région; invite à cet égard les représentants de la communauté albanophone macédonienne à agir de manière responsable en s'abstenant d'intervenir dans le processus politique concernant le Kosovo;**

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 91

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. se félicite du rôle joué par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en matière de coopération régionale, de son engagement en faveur du développement des relations bilatérales et de son rôle actif dans les processus de coopération régionale, tels que la réalisation du Conseil de coopération régionale, de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale de 2006, du traité instituant la Communauté de l'énergie et de l'espace aérien européen commun;**

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 92

Paragraphe 7 ter (nouveau)

- 7 ter. félicite le gouvernement macédonien de sa coopération dans le domaine de la PESC**

et de la PESD, notamment pour sa participation à la mission ALTHEA de l'UE et sa volonté de contribuer au développement des capacités de la PESD et à de futures missions de gestion civile et militaire des crises, dirigées par l'UE;

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 93

Paragraphe 7 ter (nouveau)

7 ter. se félicite de la coopération du gouvernement macédonien dans le domaine de la PESC et de la PESD, notamment sa participation à la mission ALTHEA de l'UE;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 94

Paragraphe 9

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 95

Paragraphe 10

10. attire l'attention sur la nécessité *d'améliorer l'attitude générale vis-à-vis de l'environnement, notamment en éliminant les* décharges illégales le long des routes, sur les rives des fleuves et à l'orée des forêts, *en instaurant* une collecte des déchets aussi diversifiée que possible;

Or. en

Amendement déposé par Adrian Severin

Amendement 96

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la traite des êtres humains et que le renforcement de la coopération régionale, notamment par l'intermédiaire de l'initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), devient une nécessité dans la lutte contre les réseaux internationaux de la criminalité organisée;

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 97

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. se félicite des efforts du gouvernement visant à stimuler la croissance économique et l'emploi et à améliorer le climat des affaires, ainsi que de ses réformes dans les domaines de la police, de la justice et de la lutte contre la criminalité organisée et contre la corruption;

Or. en

Amendement déposé par Justas Vincas Paleckis

Amendement 98

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. demande aux autorités de l'ancienne République yougoslave de Macédoine de poursuivre leur rapprochement avec la législation environnementale de l'UE et de mettre en oeuvre et de faire respecter la législation adoptée;

Or. en

Amendement déposé par Justas Vincas Paleckis

Amendement 99

Paragraphe 10 ter (nouveau)

10 ter. invite les autorités de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et les mouvements politiques à prendre un engagement plus ferme en faveur de politiques de l'emploi efficaces et de la cohésion sociale, et à créer un environnement propice

à la démocratie, à l'État de droit, à une économie de marché et au respect des droits humains;

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 100
Paragraphe 11

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 101
Paragraphe 11

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 102
Paragraphe 11

11. *se déclare gravement préoccupé par le fait que le chômage reste extrêmement élevé et invite le gouvernement, devant les énormes défis auxquels il est confronté dans ce domaine, à élaborer des politiques efficaces* pour lutter contre la paupérisation et les inégalités sociales; souligne que différentes centrales syndicales doivent pouvoir coexister sur un pied d'égalité, et fait observer que dans la mesure où les syndicats doivent actuellement rassembler 33% des travailleurs concernés pour se voir reconnaître le statut de partenaire contractuel, il est possible aux parties intéressées de mettre constamment en doute le nombre de leurs membres;

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 103

Paragraphe 11

11. demande instamment, ***vu le niveau extrêmement faible de la rémunération que reçoivent une partie des travailleurs, et qui les place en-dessous du minimum d'existence***, d'instaurer un salaire minimum légal pour lutter contre la paupérisation et les inégalités sociales; souligne que différentes centrales syndicales doivent pouvoir coexister sur un pied d'égalité, et fait observer que dans la mesure où les syndicats doivent actuellement rassembler 33% des travailleurs concernés pour se voir reconnaître le statut de partenaire contractuel, il est possible aux parties intéressées de mettre constamment en doute le nombre de leurs membres;

Or. nl

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 104

Paragraphe 11 bis (nouveau)

- 11 bis. prend acte que le gouvernement a intensifié la mise en oeuvre des réformes dans les domaines de la police et de la justice, de la lutte contre la criminalité organisée et contre la corruption, ainsi que de la stimulation de la croissance et du développement économiques et du climat d'investissement;***

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 105

Paragraphe 11 bis (nouveau)

- 11 bis. demande de trouver d'urgence des moyens de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales; souligne la coexistence de différentes fédérations syndicales et met donc en question la procédure actuelle pour devenir un partenaire contractuel;***

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 106

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. est préoccupé par la forte hausse du taux de chômage, qui est passé à 37 %, soit le taux le plus élevé d'Europe actuellement; invite le gouvernement à s'attaquer efficacement à ce problème;

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 107

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. demande une action plus concertée en vue de consolider l'État de droit, y compris par la mise en oeuvre des réformes de la police et de la justice et la lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 108

Paragraphe 12

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 109

Paragraphe 12

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Adrian Severin

Amendement 110

Paragraphe 12

12. fait observer que pour les investisseurs étrangers, la sécurité juridique, la transparence et la lutte contre la corruption sont des facteurs plus importantes que la réduction à 12 ou 10% de toutes les taxes, laquelle peut avoir pour effet de limiter gravement les ressources destinées au financement de missions essentielles de l'État dans le domaine de la sécurité sociale, des services publics, de l'environnement et de l'infrastructure; ***rappelle qu'il est également essentiel d'assurer la transparence de l'information en ce qui concerne les contrats financés par des fonds publics, afin d'atteindre le statut d'économie de marché viable;***

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 111

Paragraphe 12

12. fait observer que, ***si tous les États membres de l'UE décident en toute autonomie de leur fiscalité,*** pour les investisseurs étrangers, la sécurité juridique, la transparence et la lutte contre la corruption sont des facteurs plus importantes ***qu'un projet de*** réduction à 12 ou 10% de toutes les taxes, ***qui*** peut avoir pour effet de limiter gravement les ressources destinées au financement de missions essentielles de l'État dans le domaine de la sécurité sociale, des services publics, de l'environnement et de l'infrastructure;

Or. nl

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 112

Paragraphe 12 bis (nouveau)

- 12 bis. se félicite des efforts du gouvernement visant à stimuler la croissance économique et l'emploi et à améliorer le climat des affaires et de l'investissement; demande, toutefois, davantage de progrès vers la création d'une économie de marché dépourvue de pratiques discriminatoires;***

Or. en

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 113

Paragraphe 14

14. *rappelle que la mise en place d'une infrastructure transfrontalière moderne constitue un incitant et une garantie essentiels pour la stabilité et la prospérité de toute la région du sud-est de l'Europe, et attire donc l'attention sur l'importance que revêtent la préservation et l'amélioration du réseau ferroviaire, du trafic ferroviaire intérieur et de la fonction de transit entre la Grèce et la Serbie; se félicite du rétablissement de la liaison ferroviaire avec le Kosovo et espère voir progresser les corridors de transport européens VIII et X;*

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 114

Paragraphe 14

14. *attire l'attention sur l'importance que revêtent la préservation et l'amélioration du réseau ferroviaire, du trafic ferroviaire intérieur et du transit (suppression); se félicite du rétablissement de la liaison ferroviaire avec le Kosovo, déplore l'absence de progrès en ce qui concerne le projet de lien ferroviaire avec la Bulgarie et espère voir progresser le corridor de transport européen X;*

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 115

Paragraphe 14

14. *attire l'attention sur l'importance que revêtent la préservation et l'amélioration du réseau ferroviaire, du trafic ferroviaire intérieur et de la fonction de transit entre la Grèce et de nombreux autres États membres de l'UE; se félicite du rétablissement de la liaison ferroviaire avec le Kosovo, déplore l'absence de progrès en ce qui concerne le projet de lien ferroviaire avec la Bulgarie et espère voir progresser le corridor de transport européen X;*

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 116

Paragraphe 15

15. demande instamment de préserver *et d'appliquer systématiquement* l'indépendance de la radiotélévision publique reconnue par la loi de novembre 2005, qui est conforme aux normes européennes dans le domaine des médias, contrairement à la situation d'ingérence politique précédente;

Or. nl

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 117

Paragraphe 16

16. juge inacceptable que des fonctionnaires puissent perdre leurs emplois *ou être incités à les quitter* en cas de changement de gouvernement, et attend en particulier que les fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation spéciale en rapport avec l'acquis communautaire puissent poursuivre leur travail;

Or. nl

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 118

Paragraphe 17

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola et Jas Gawronski

Amendement 119

Paragraphe 17

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 120

Paragraphe 17

17. ***souligne à nouveau que les autorités sont appelées à*** enquêter sur les circonstances dans lesquelles Khaled El-Masri, citoyen allemand, a été enlevé et transféré en Afghanistan; ***demande instamment au parlement national de créer une commission d'enquête le plus rapidement possible pour examiner cette affaire, afin de coopérer pleinement avec l'enquête en cours du parlement allemand, en vue d'établir la vérité;***

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 121

Paragraphe 17

17. demande au gouvernement d'enquêter sur les circonstances dans lesquelles Khaled El-Masri, citoyen allemand, a été enlevé et transféré en Afghanistan, ***et de publier les résultats de cette enquête***, et insiste pour qu'il soit renoncé aux engagements éventuellement pris avec des pays tiers, de nature à faire obstacle au respect des droits de l'homme ou aux poursuites contre des crimes de guerre;

Or. nl

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 122

Paragraphe 18

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 123

Paragraphe 18

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 124
Paragraphe 18

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 125
Paragraphe 18

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Justas Vincas Paleckis

Amendement 126
Paragraphe 18

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 127
Paragraphe 18

18. rappelle que *vingt-et-un États membres de l'UE sont également membres de l'OTAN tandis que six ne le sont pas, que* l'adhésion à l'OTAN relève du libre choix de chaque État et *que l'adhésion éventuelle à l'OTAN* ne constitue pas à un préalable à l'adhésion à l'Union européenne;

Or. nl

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 128
Paragraphe 19

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Giorgos Dimitrakopoulos et Antonios Trakatellis

Amendement 129
Paragraphe 19

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Anna Ibrisagic

Amendement 130
Paragraphe 19

19. *se félicite du paragraphe des accords de réadmission et des accords d'assouplissement du régime des visas avec l'UE, qui constituent une étape transitoire vers l'abolition mutuelle des visas dans les déplacements, et invite à cette fin le gouvernement à poursuivre la réalisation de son engagement de se conformer aux normes européennes requises dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité; se félicite de l'introduction par la République de Macédoine des nouveaux passeports comportant des caractéristiques de sécurité biométriques; demande instamment la pleine reconnaissance du passeport par tous les États membres de l'Union européenne et la suppression des taxes nationales complémentaires sur les visas (suppression);*

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 131
Paragraphe 19

19. *se félicite du paragraphe des accords de réadmission et des accords d'assouplissement du régime des visas avec l'UE, qui constituent une étape transitoire vers l'abolition mutuelle des visas dans les déplacements, et invite à cette fin le gouvernement à*

*poursuivre la réalisation de son engagement de se conformer aux normes européennes requises dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité; se félicite de l'introduction par la République de Macédoine des nouveaux passeports comportant des caractéristiques de sécurité biométriques; demande instamment la pleine reconnaissance **du passeport** par tous les États membres de l'Union européenne **et** la suppression des taxes nationales complémentaires sur les visas (**suppression**);*

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 132
Paragraphe 19

19. *se félicite du paragraphe des accords de réadmission et des accords d'assouplissement du régime des visas avec l'UE, qui constituent une étape transitoire vers l'abolition mutuelle des visas dans les déplacements, et invite à cette fin le gouvernement à poursuivre la réalisation de son engagement de se conformer aux normes européennes requises dans les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité; se félicite de l'introduction par l'ancienne République yougoslave de Macédoine des nouveaux passeports comportant des caractéristiques de sécurité biométriques; demande instamment la pleine reconnaissance **du passeport** par tous les États membres de l'Union européenne **et** la suppression des taxes nationales complémentaires sur les visas (**suppression**);*

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 133
Paragraphe 19

19. *se félicite du paragraphe des accords de réadmission et des accords d'assouplissement du régime des visas avec l'UE et invite la Commission à établir une feuille de route pour accroître la mobilité, y compris par une plus grande participation à la formation tout au long de la vie et par des projets d'échanges culturels; se félicite de l'introduction de nouveaux passeports biométriques, tout en demandant d'autres efforts pour renforcer la sécurité aux frontières et lutter contre la criminalité organisée; demande instamment la pleine reconnaissance des passeports par tous les États membres de l'Union européenne **et** la suppression des taxes nationales complémentaires sur les visas (**suppression**);*

Or. en

Amendement déposé par Erik Meijer

Amendement 134
Paragraphe 19

19. demande instamment la pleine reconnaissance des passeports par tous les États membres de l'Union européenne, la suppression des taxes nationales complémentaires sur les visas, ***notamment les dispositions qui rendent un voyage en Grèce plus onéreux que dans les autres États membres de l'UE***, et des procédures améliorées d'admission, au moins pour les étudiants, les scientifiques, les journalistes, ***les artistes*** et les hommes d'affaires;

Or. nl

Amendement déposé par Justas Vincas Paleckis

Amendement 135
Paragraphe 19

19. demande instamment la pleine reconnaissance des passeports ***de l'ancienne République yougoslave de Macédoine*** par tous les États membres de l'Union européenne, la suppression des taxes nationales complémentaires sur les visas, et des procédures améliorées d'admission, au moins pour les étudiants, les scientifiques, les journalistes et les hommes d'affaires;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 136
Paragraphe 19 bis (nouveau)

- 19 bis. se félicite de la conclusion des négociations entre l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine et du parape des accords de réadmission et des accords d'assouplissement du régime des visas, qui simplifient les procédures d'obtention des visas pour certaines catégories de voyageurs et en réduisent le coût;***

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 137

Paragraphe 20

20. ***encourage l'ancienne République yougoslave de Macédoine à tirer profit de l'expérience de la Slovénie et de la Croatie dans le processus d'adhésion à l'UE, ces deux pays ayant hérité de l'ex-Yougoslavie les mêmes lois fédérales et les mêmes expériences pratiques (suppression);***

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 138

Paragraphe 20

20. attire l'attention sur le profit qu'il est possible de tirer des expériences acquises lors des négociations précédentes avec la Slovénie et la Croatie, qui ont hérité de l'ex-Yougoslavie les mêmes lois communautaires et expériences pratiques ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 139

Paragraphe 20

20. attire l'attention sur le profit qu'il est possible de tirer des expériences acquises lors des négociations précédentes avec la Slovénie et la Croatie, qui ont hérité de l'ex-Yougoslavie les mêmes lois communautaires et expériences pratiques ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Giorgos Dimitrakopoulos et Antonios Trakatellis

Amendement 140

Paragraphe 20

20. attire l'attention sur le profit qu'il est possible de tirer des expériences acquises lors des négociations précédentes avec la Slovénie et la Croatie, qui ont hérité de l'ex-Yougoslavie les mêmes lois communautaires et expériences pratiques, et considère que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est le pays qui a le plus de chance d'être le premier, après la Croatie, à adhérer à l'Union européenne, compte tenu

de ses mérites propres et des accords déjà conclus avec l'Union européenne, *et dans la mesure où il répond aux conditions et exigences fixées;*

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 141
Paragraphe 20

20. attire l'attention sur le profit qu'il est possible de tirer des expériences acquises lors des négociations précédentes avec la Slovénie et la Croatie, qui ont hérité de l'ex-Yougoslavie les mêmes lois (*suppression*) et expériences pratiques, et considère que l'ancienne République yougoslave de Macédoine est le pays qui a le plus de chance d'être le premier, après la Croatie, à adhérer à l'Union européenne, compte tenu de ses mérites propres et des accords déjà conclus avec l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 142
Paragraphe 20 bis (nouveau)

20 bis. souligne que l'accord-cadre d'Ohrid a transformé le pays en tenant pleinement compte de sa dimension multiethnique et multiculturelle, ce qui représente une partie majeure des critères politiques d'adhésion à l'UE; souligne que le respect de la lettre et de l'esprit de l'accord restera crucial sur la voie de l'adhésion; souligne une fois de plus que le principe de Badinter doit être intégralement observé et que toutes les parties doivent respecter les institutions démocratiques que le pays a mises sur pied au prix de tant d'efforts, et inscrire leurs travaux dans ce cadre;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 143
Paragraphe 20 bis (nouveau)

20 bis. constate que le rythme des réformes s'est ralenti depuis que l'ancienne République yougoslave de Macédoine a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion; engage instamment les autorités à poursuivre les réformes dans plusieurs domaines essentiels, tels que la police, la justice, la lutte contre la corruption et contre la criminalité organisée, les capacités administratives et la mise en oeuvre de l'Accord

de stabilisation et d'association; se félicite de l'intention du gouvernement de présenter de nouvelles lois devant le Parlement d'ici juillet 2007;

Or. en

Amendement déposé par Justas Vincas Paleckis

Amendement 144

Paragraphe 20 bis (nouveau)

20 bis. invite les nouveaux États membres à jouer un rôle actif dans le cheminement de la Macédoine vers l'Union européenne, en lui permettant de bénéficier de leur expérience des réformes;

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin

Amendement 145

Paragraphe 21

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 146

Paragraphe 21

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer et Gisela Kallenbach

Amendement 147

Paragraphe 21

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Giorgos Dimitrakopoulos et Antonios Trakatellis

Amendement 148
Paragraphe 21

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Józef Pinior, Jan Marinus Wiersma et Hannes Swoboda

Amendement 149
Paragraphe 21

21. *invite le gouvernement et les partis politiques à conclure un accord, fondé sur un consensus, concernant les points contentieux actuels, tels que la liste des textes législatifs à adopter en application du principe de Badinter, le statut de l'albanais en tant que langue officielle et la composition du Conseil des relations interethniques; demande qu'après la conclusion et la mise en oeuvre d'un tel accord, le statut de pays candidat à l'Union européenne reconnu en 2005 s'accompagne le plus rapidement possible de l'ouverture concrète de négociations d'adhésion;*

Or. en

Amendement déposé par Marcello Vernola, Jas Gawronski et Riccardo Ventre

Amendement 150
Paragraphe 21

21. *demande qu'après la conclusion d'un accord politique entre des représentants des principaux partis politiques sur des questions actuelles, telles que l'application du principe de Badinter dans le processus législatif au Parlement et la composition du Conseil des relations interethniques, le statut de pays candidat à l'Union européenne reconnu en 2005 débouche (suppression) d'ici fin 2007 sur une décision d'ouverture des négociations d'adhésion, et sur leur ouverture concrète en 2008;*

Or. en

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 151

Paragraphe 21

21. demande qu'après la conclusion d'un accord intérieur entre des représentants des deux grands groupes *ethniques*, accord portant sur des questions actuelles en matière d'utilisation des langues, de modèle de gouvernement et de processus législatifs, le statut de pays candidat à l'Union européenne reconnu en 2005 débouche le plus rapidement possible sur l'ouverture concrète de négociations d'adhésion, *de préférence avant la fin de 2007*;

Or. en

Amendement déposé par Doris Pack

Amendement 152

Paragraphe 21

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement déposé par Angelika Beer, Gisela Kallenbach et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 153

Paragraphe 21 bis (nouveau)

21 bis. déplore la signature par la Macédoine de l'accord bilatéral d'immunité avec les États-Unis, qui soustrait les citoyens et le personnel militaire américains à la juridiction de la Cour pénale internationale; souligne que la Cour pénale internationale constitue une pierre angulaire du droit international et que le Statut de Rome a été fermement soutenu par l'UE; invite à cet égard le gouvernement macédonien à trouver des moyens de dénoncer cet accord bilatéral, qui entrave le fonctionnement optimal de la Cour pénale internationale;

Or. en

Amendement déposé par Panagiotis Beglitis

Amendement 154

Paragraphe 21 bis (nouveau)

21 bis. réaffirme sans ambiguïté l'objectif de l'adhésion à l'UE pour l'ancienne République

yougoslave de Macédoine, ainsi que pour tous les pays des Balkans occidentaux, conformément à "l'agenda de Thessalonique"; estime que la perspective de l'adhésion à l'UE doit être respectée pour consolider la stabilité et la paix dans la région; souligne à nouveau que, avant tout élargissement futur, une réforme institutionnelle de l'Union est essentielle pour lui permettre de fonctionner de manière plus efficace, plus transparente et plus démocratique;

Or. en

Amendement déposé par Jelko Kacin et Elly de Groen-Kouwenhoven

Amendement 155

Paragraphe 21 bis (nouveau)

21 bis. estime qu'il convient de donner à l'ancienne République yougoslave de Macédoine une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion d'ici la fin de 2007, moyennant la conclusion d'un accord entre les représentants des principaux partis politiques sur l'application du principe de Badinter dans le processus législatif du parlement et la composition de ses commissions parlementaires;

Or. en

Amendement déposé par Adrian Severin

Amendement 156

Paragraphe 21 bis (nouveau)

21 bis. considère que le système d'éducation et de formation, l'investissement dans le capital humain et l'accès de la population à l'internet doivent être améliorés pour répondre aux besoins de la société;

Or. en